



Divorce avec mariage sous le régime de la participation aux acq

Par **robert sinclar**, le **06/11/2007** à **17:37**

Bonjour, rnje connais mon épouse depuis 5 ans et nous sommes mariés en aout 2006, sans enfant, nous n'avons plus de relation sexuelles depuis deux ans, je me suis quand meme marié avec elle ayant confiance sur l'avenir... Nous avons déménagé en mai et depuis rien ne va plus, elle me reproche ce déménagement car elle a du poser un congé de trois ans dans son travail pour me suivre (elle est militaire et gagne 1470 euros par mois). Nous venons d'acheter, en juin, un appartement à Bruxelles (j'ai investi à hauteur d'environ 60% dans l'apport de base). Nous sommes mariés sous le régime de la participation aux acquets. Que va t il se passer si nous divorçons et quelle serait le type de divorce à privilégier ? Limitation des couts et durée minimum ?rnMerci par avance pour votre aide